

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 1ER OCTOBRE 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

---

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux des séances du 3 et du 10 septembre 2024
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi – approbation et autorisation de signature
  - 6.2 Raymond Chabot Grant Thornton - estimé des honoraires d'audit du rapport financier consolidé 2024
  - 6.3 Vente de nœuds papillon – campagne *Noeudvembre*
  - 6.4 Vente annuelle de poinsettias – La Fondation au Diapason
  - 6.5 Orientation municipale en matière de soutien aux OBNL
  - 6.6 Maintien du nouvel horaire d'ouverture du bureau municipal pour la période du 11 octobre 2024 au 16 mai 2025
  - 6.7 Mandat – ministre des Finances – réception et ouverture des soumissions selon l'article 1065 du Code municipal
  - 6.8 MRC Brome-Missisquoi – contribution gouvernementale / TECQ 2024-2028
  - 6.9 Ententes intermunicipales et autres dossiers– mandat d'assistance juridique et de représentation
  - 6.10 Parc Gilles-Daigneault – reddition de comptes - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- 7 Urbanisme
- 8 Voirie
  - 8.1 Club de motoneige Baie-Missisquoi – autorisation de passage pour six traverses de routes sur le territoire de la Municipalité
  - 8.2 Décompte progressif et acceptation provisoire – appel de propositions AP2024-20 – pavage de la rue des Sittelles
- 9 Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Convention d'aide financière relative à l'octroi à la Municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
  - 12.1 Halloween
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

**2024-210**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

**2024-211**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances du 3 et du 10 septembre 2024.

---

**2024-212**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 721 553.69 \$ \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	281.24 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	838.96 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	4 382.04 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	4 226.63 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	10 281.92 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	174.59 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.60 \$
Esso and mobil business card	Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux	505.53 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 391.68 \$
CIBC	Contribution mensuelle au REER de l'employé	741.36 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 154.16 \$
Caisse Desjardins	Contribution mensuelle au REER de l'employé	667.70 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	1 279.96 \$
Pitney Works	Fourniture de timbres	230.95 \$
Rona inc.	Fourniture et équipements de voirie	102.40 \$
Ferme Dale Vista S.E.N.C.	Remboursement de taxes payées en trop	1 126.42 \$
Michel-André Fortin	Remboursement de taxes payées en trop	189.48 \$
Geneviève Blais	Remboursement dans le cadre du programme de couches réutilisables	100.00 \$
Isabelle Desrosiers	Remboursement de frais de fin de saison soccer	75.00 \$
9181-5084 Québec inc.	Service de marquage de la surface de jeu au parc Gilles-Daigneault	7 013.48 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - avancement des travaux	6 521.22 \$
Groupe Conseil Bribeau 2011 inc.	Service mensuel office 365 et service ponctuel, changement de disque au serveur, et refaire profil d'un usager	1 281.44 \$
Bell habitations inc.	Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour le mois de septembre	2 055.18 \$

Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale et réparation d'un caisson de bureau	199.97 \$
CANAC	Fournitures diverses pour la voirie et bâtiment	222.86 \$
Instruments de mesure et contrôle Cancoppas Qc Ltée	Fourniture et installation d'un module de communication au poste de pompage principal	5 265.86 \$
Canadian Pacific Railway company	3e trimestre - entretien des passages à niveau	6 579.00 \$
Groupe Colas Québec inc.	Travaux de préparation et pavage de la rue des Sittelles (décompte no 1 - 95%)	73 246.64 \$
Construction du Bassin	Travaux de remplacement de madrier de la surface de roulement du pont Gingras	23 983.79 \$
Traitement d'eau Bonne eau	Fourniture de chlore pour le traitement de l'eau potable	172.30 \$
DBR informatique inc.	Facture mensuelle des compteurs de l'imprimante Kyocera	259.65 \$
DEC Enviro	Honoraires de surveillance environnementale et contrôle qualitatif des matériaux - projet secteur Guay	11 661.34 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	9.00 \$
Drumco Énergie	Service d'inspection bisannuelle de la génératrice du poste de pompage Lacroix	448.40 \$
Patrick Ewing	Service d'installation des poteaux et plaques de numéros civiques	3 449.25 \$
Excation Richard Bouthillette (2012)	Service de pelle et camion pour entretien et nettoyage des fossés	34 705.20 \$
Les Entreprises Denexco inc.	2e décompte - contrat projet du secteur Guay - eau potable (rés. 2024-205)	278 761.42 \$
Fonds des biens et des services	Mises à jour 173, 177 et 178 des normes - ouvrages routiers	89.37 \$
Groupe GFE	Services professionnels pour assistance technique et administrative projet eau potable secteur Guay	918.08 \$
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	7 372.89 \$
Groupe SomR inc.	Fourniture d'une étagère pour la bibliothèque municipale	1 695.88 \$
GéoSymbiose inc.	Service professionnel pour assistance technique - projet secteur Guay	2 558.19 \$
Installations électriques Claude Gougeon	Service d'entretien de l'éclairage public et du photocell au pavillon des loisirs	1 732.23 \$
Lignes Maska	Travaux de marquage et lignage selon les besoins identifiés	19 354.89 \$
Madelyn Marcoux	Service professionnel en gestion documentaire et archives	1 069.27 \$
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec - 2 <sup>e</sup> versement de 2024	128 548.00 \$
N. Bernard inc.	Essence pour les véhicules	104.35 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeterie pour le bureau et la bibliothèque	1 179.99 \$
Les publications municipales inc.	Préparation, infographie et impression du bulletin municipal	1 469.83 \$
Petite Caisse	Renflouement de la petite caisse	200.60 \$
Guylaine Poudrier	Remboursement de frais de déplacement	106.84 \$
Dupont Energies	Service d'approvisionnement de mazout no 2 pour la génératrice au poste Lacroix	435.51 \$
André Paris	Service de fauchage des bordures de chemins (2e coupe)	4 248.33 \$
Roger Dion & Fils inc.	Service de nivelage des chemins municipaux	6 401.81 \$
Sanixel inc.	Fourniture de produits pour la conciergerie	20.98 \$
Les Services EXP inc.	Honoraires pour validation des permis et travaux de plomberie et mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - phase conduite	5 365.02 \$

St-Germain Égoûts et Aqueducs inc.	Fourniture de rehausse de regards d'égout pour la rue des Sittelles	1 162.30 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois d'octobre	17 667.39 \$
Entretien Stenapro inc.	Service d'entretien ménager pour les mois d'août et de septembre	3 931.68 \$
Top location Granby inc.	Fourniture d'un ensemble de brûleur et accessoires pour la fête municipale et fourniture de sacs de sel pour le traitement de l'eau potable	480.31 \$
Tente mechoui et plus	Fourniture et entretien de toilettes portatives pour les parcs	1 253.23 \$

<b>Sous-total des déboursés</b>		<b>691 290.59 \$</b>
	<u>Autres déboursés pour approbation :</u>	
	Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de septembre	30 099.16 \$
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00 \$
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	33.94 \$
<b>Total des déboursés</b>		<b>721 553.69 \$</b>

---

**2024-213**  
**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2024-214**  
**CORRESPONDANCE**

---

**2024-215**  
**ADMINISTRATION**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES**  
**POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI –**  
**APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

ATTENDU que ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;

ATTENDU que l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le conseil de la municipalité de Brigham approuve l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l' «Entente »).
- que le conseil autorise et mandate monsieur Steven Neil, maire, et monsieur Pierre Lefebvre, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite Entente;
- que le conseil nomme à titre de représentant de la Municipalité monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire trésorier, et à titre de substitut madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement ;
- que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de technicienne en gestion contractuelle et approvisionnement au sein de la Municipalité;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi;
- La présente résolution remplace la résolution 2024-150.

**2024-216**  
**ADMINISTRATION**  
**RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON –**  
**ESTIMÉ DES HONORAIRES D’AUDIT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2024**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition d’honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 27 septembre 2024 au montant de 14 060 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2024, incluant les montants de 500 \$ plus taxes pour l’assistance comptable et de 970 \$ plus taxes pour le mandat de reddition de comptes – Collecte de matières recyclables ;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2024-217**  
**ADMINISTRATION**  
**VENTE DE NŒUDS PAPILLON**  
**CAMPAGNE NOEUDVEMBRE**

ATTENDU QU’en moyenne 18 Québécois par jours recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l’information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l’importance de sensibiliser la population de la municipalité de Brigham au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l’occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre.

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de faire l’acquisition de deux nœuds papillon avec mouchoirs au prix unitaire de 49 \$ au profit de la campagne *Noeudvembre*;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

---

**2024-218**  
**ADMINISTRATION**  
**VENTE ANNUELLE DE POINSETTIAS - LA FONDATION AU DIAPASON**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de faire l’acquisition de 32 plans de poinsettias (20 \$ chacun);
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

**2024-219**  
**ADMINISTRATION**  
**ORIENTATION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX OBNL**

ATTENDU le Plan stratégique 2015-2040 de la municipalité de Brigham exposant ses valeurs, ses enjeux et sa mission;

ATTENDU QUE la Municipalité est fréquemment sollicitée par des demandes de dons, de contributions financières et de commandites;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de la dépense publique et qu'à ce titre il y a lieu de se doter d'une orientation transparente en matière de soutien aux OBNL;

ATTENDU QUE la Municipalité a des ressources limitées réservées à cette fin, qu'elle désire utiliser dans le but de supporter des organismes qui contribuent au mieux-être et à l'avancement de la collectivité de Brigham;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que la municipalité de Brigham adopte l'*Orientation municipale en matière de soutien aux OBNL* suivante :

- 1- - Le préambule fait partie intégrante des présentes;
- 2- La Municipalité n'accepte pas de demande d'individus à son profit personnel ni d'organismes à but lucratif. Le demandeur doit être un organisme à but non lucratif (OBNL) incorporé ou enregistré, ou un regroupement associatif;
- 3- L'organisme demandeur ne doit pas être associé à une cause religieuse ou politique;
- 4- L'organisme doit œuvrer dans l'écosystème de service de la communauté de Brigham en y œuvrant directement.
- 5- Les secteurs d'interventions privilégiés ciblés par la Municipalité sont en conséquence :
  - a) la santé, en privilégiant le soutien financier;
  - b) le social et le communautaire, l'environnement, l'éducation, la culture et le sport, en privilégiant le soutien en nature (comme l'accès gratuit aux installations municipales)
- 6- Aucun don ou commandite n'est automatiquement renouvelé;
- 7- Toute demande doit être présentée au conseil municipal par écrit et inclure :
  - a) Toutes les informations identifiantes relatives à l'organisme demandeur, et à un interlocuteur le représentant pour la Municipalité;
  - b) Tous renseignements et précisions exigibles par la Municipalité quant à une activité ou événement qui serait l'objet d'une demande, en s'informant auprès de la Municipalité à l'avance;
  - c) Un court exposé démontrant la façon dont la contribution de la Municipalité au demandeur bénéficiera au mieux-être et à l'avancement de la collectivité de Brigham.

---

**2024-220**  
**ADMINISTRATION**  
**MAINTIEN DU NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU**  
**11 OCTOBRE 2024 AU 16 MAI 2025**

ATTENDU la signature de la convention collective entre la Municipalité et les employés municipaux pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

ATTENDU la résolution 2024-075 et la lettre d'entente no. 2 entre la Municipalité et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, qui en découle;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le projet pilote avec les adaptations nécessaires, notamment pour les horaires, avec le maintien de l'horaire d'été pour l'employé à la voirie et environnement à 40 hres/semaine;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 4 datée du 2 octobre 2024 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la prolongation du projet pilote d'horaire et d'ouverture du bureau municipal.
- de fixer les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville du 11 octobre 2024 au 16 mai 2025, comme suit :

Lundi au jeudi :	8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi :	8h30 à 13h00

---

**2024-221**  
**ADMINISTRATION**  
**MANDAT - MINISTRE DES FINANCES -**  
**RECEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS**  
**SELON L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QU'un montant de 207 100,00 \$ doit être refinancé pour un terme de quinze (15) ans suivant le règlement 2019-01 et les résolutions 2019-327 et 2019-328, le premier terme de cinq (5) ans arrivant à échéance;

ATTENDU QUE relativement au règlement 2021-07 (règlement parapluie) des travaux ont été réalisés à ce jour pour un montant de 382 000,00 \$ et qu'il y a donc lieu de financer cette dépense qui représente la partie actuellement réalisée de l'autorisation d'emprunt de 745 000,00 \$ du règlement 2021-07;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité.
- que les frais d'émission et/ou de financement, s'il y a lieu, soient financés à même le fonds général de la Municipalité.
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2024-222**  
**ADMINISTRATION**  
**MRC BROME-MISSISQUOI - CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE / TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE la dernière correspondance du gouvernement relativement au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 annonçait les montants attribués à chacune des municipalités;

ATTENDU QU'il y a une diminution dans les montants reçus pour toutes les municipalités et cette baisse est attribuable à la portion moins généreuse provenant du financement accordé par le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE bien que le gouvernement québécois ait haussé sa part totale dans le programme, les besoins sont grandissants dans les municipalités en matière d'investissement en infrastructures et les coûts rattachés à desdits travaux sont de plus en plus onéreux;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de dénoncer la réduction de la contribution du gouvernement fédéral attribué au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) et de demander que le manque à gagner soit redistribué aux municipalités.

- de transmettre la résolution à la ministre des Affaires municipales du Québec, Andrée Laforest, aux députées fédérale et provinciale de notre territoire, à la FQM, à l'UMQ et à la MRC pour appui.

---

**2024-223**  
**ADMINISTRATION**  
**ENTENTES INTERMUNICIPALES ET AUTRES DOSSIERS – MANDAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET DE REPRÉSENTATION**

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure des ententes intermunicipales avec les villes et municipalités voisines, notamment en matière de voirie et, s'il y a lieu, de faire des représentations devant les autorités compétentes;

ATTENDU QUE certains dossiers administratifs demandent une assistance juridique et, s'il y a lieu, de faire représenter la Municipalité devant les autorités compétentes;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- de retenir les services d'assistance juridique et, s'il y a lieu, de représentation, par l'étude Poupart et Poupart avocats inc.;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2024-224**  
**ADMINISTRATION**  
**PARC GILLES-DAIGNEAULT – REDDITION DE COMPTES –**  
**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**  
**DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)**

ATTENDU la confirmation reçue le 9 mars 2023 que la demande d'aide financière de la municipalité de Brigham pour le projet de réaménagement multigénérationnel des activités sportives au parc Gilles-Daigneault déposée au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) a été approuvée pour une subvention, laquelle a bénéficiée d'une bonification tel qu'annoncé dans une lettre du 22 juin 2023 suivie d'une autre le 4 août 2023;

ATTENDU QUE les travaux du projet de réaménagement multigénérationnel des activités sportives au parc Gilles-Daigneault sont maintenant complétés;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que la Municipalité s'est engagée à respecter les modalités du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);
- que le Conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés Au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour le projet de réaménagement multigénérationnel des activités sportives au parc Gilles-Daigneault;
- que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Lefebvre, à procéder à la reddition de compte et à signer tous documents relatifs à cette dernière pour et au nom de la municipalité de Brigham.

---

**2024-225**

**VOIRIE**

**CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI - AUTORISATION DE PASSAGE POUR SIX TRAVERSES DE ROUTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu à l'unanimité d'accorder au Club de Motoneige Baie Missisquoi, à la suite de la réception de leur courriel datée du 23 septembre 2024, l'autorisation de traverser aux endroits spécifiés aux cartes des traverses, pour une période d'un an, se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2025, sous réserve de la réception de leur preuve d'assurance responsabilité.

---

**2024-226**

**VOIRIE**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISoire - APPEL DE PROPOSITIONS AP2024-20 - PAVAGE DE LA RUE DES SITTELLES**

ATTENDU l'appel de propositions AP2024-20 – Pavage de la rue des Sittelles;

ATTENDU la résolution d'adjudication 2024-203;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement:

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le certificat de réception provisoire, de 73 246,64 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Groupe Colas Québec inc. pour les travaux de pavage de la rue des Sittelles dans la cadre de l'appel de proposition 2024-20;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au Règlement 2021-07 (Règlement Parapluie);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2024-227**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**  
**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ PAR LE MINISTÈRE**  
**DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU**  
**SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023**

ATTENDU l'octroi à la Municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

ATTENDU la convention d'aide financière qui lui est relative et transmise le 28 août 2024 (dossier numéro 2036028);

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- que le Conseil confirme que le maire, monsieur Steven Neil, soit autorisé à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi à la Municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 (dossier numéro 2036028)
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2024-228**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ACTIVITÉ HALLOWEEN**

Considérant que la Municipalité de Brigham veut tenir une distribution de bonbons pour les enfants le soir de l'Halloween.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de faire l'achat de bonbons pour en faire la distribution le jeudi 31 octobre 2024, entre 16 h 30 et 19 h 00;
- que ladite distribution se fera devant l'Hôtel de Ville;
- de tenir un concours d'épouvantails avec prix
- de transmettre une invitation au Service des incendies de Bromont leur demandant la participation de pompiers avec un camion d'intervention à échelle aérienne;
- de faire la promotion de l'événement sur nos réseaux de communication pour assurer le succès de cette initiative;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2024-229**  
**VARIA**

---

**2024-230**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

---

**2024-231**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 02.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier